

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 11

Délibération N° DEL2026-09 : Vote des taux d'imposition 2026

L'an deux mille vingt-six et le 02 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT, Jeanne MOUNAUT

Étaient absents et excusés : Chloé GARNOT, Cédric DUSSERT

Pouvoirs : Chloé GARNOT donne pouvoir à Louise CROUZET, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vote chaque année les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Le produit fiscal pour l'année 2026 sera réparti comme suit :

| | Taux 2025 | Taux 2026 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 14.87 % | 14.87 % |
| Foncier bâti | 34.46 % | 34.46 % |
| Foncier non bâti | 43.01 % | 43.01 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 32.05 % | 32.05 % |

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 sauf à intégrer les obligations légales expliquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0

- **DECIDE** d'adopter les taux d'imposition des taxes pour 2026 comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener ce dossier à son terme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU



Le secrétaire de séance
Jean Patrick OUGIER